

6.2 Demande de subvention pour financer le fonctionnement global de l'association

Ce paragraphe doit être complété par le tableau 7. Budget prévisionnel

NB : Toute mise à disposition de locaux ou de matériel doit faire l'objet d'une valorisation sincère dans la convention d'objectif (pour les subventions supérieures à 23 000 euros).

6.2.1 Présentation du projet associatif

- Continuer à faire pratiquer, aimer nos 4 disciplines: que sont la natation la joute le water polo la barque aux jeunes pour éviter qu'ils ne traînent dans les rues.
A intégrer des féminines dans nos disciplines et les pousser à participer aux compétitions.
Motiver nos jeunes à participer à des championnats de qualités de façon à les faire rester à Givors , en espérant que d'ici quelques années ils viendront renforcer l'équipe de N1.
Maintenir l'équipe en N1 pour qu'elle serve de locomotive et de référence aux jeunes du club et aux jeunes Givordines et Givordins.

6.2.2 Composition des organes dirigeants

Organigramme joint au dossier